

## **REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS**

### **« ARMADA »**

La municipalité de La Neuville Chant d'Oisel organise un concours photos ouvert à tous, afin de mettre en valeur l'Armada 2019.

Le concours comprend trois catégories de participants :

1. Enfants de 4 à 12 ans inclus
2. Adolescents entre 13 et 16 ans inclus
3. Adultes au-dessus de 17 ans

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation au concours est gratuite. Il est ouvert à tous les habitants de la Neuville Chant d'Oisel non professionnels de la photographie.

Les photos doivent être prises sur l'édition 2019.

#### **MODALITES DE PARTICIPATION**

Chaque participant peut présenter 1 photographie au maximum.

Les photos doivent être prises par le participant la présentant.

Aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos sous peine d'élimination du concours (Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres).

Les prises de vues peuvent être de toute nature : prise directe, montage, photo retouchée ou filtrée.

#### **TRANSMISSION**

Les photos doivent être transmises avant le 19 juin 2019 minuit au format numérique au service communication de la mairie par mail uniquement à l'adresse suivante :

**[communication@laneuvillechantdoisel.fr](mailto:communication@laneuvillechantdoisel.fr)**

Elles doivent impérativement être nommées de la façon suivante :

Catégorie (1,2 ou 3) - NOM – Prénom - date et le lieu de prise de la photo

Exemple : 1 – DUPONT Thierry- 04-07-2019 mairie

L'objet du mail devra être « Concours photo 2019 »

Le corps du mail devra contenir le Nom, Prénom, âge et adresse complète de la personne se présentant et un numéro de téléphone.

Un accusé de réception sera adressé à chaque participant par les organisateurs.

#### **JURY DU CONCOURS et CRITERES DE SELECTION**

Les œuvres seront exposées le samedi et le dimanche lors de la fête du village. Le résultat sera donné le dimanche à 16h.

La mairie se réserve le droit d'exclure sans justification toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours ou le règlement du concours ou toute image qu'il jugerait inappropriée.

Le public devra voter dans chaque catégorie pour une seule photo. Les votes seront enregistrées jusqu'au dimanche midi.

Les photos ayant reçu le plus grand nombre de voix auprès du public dans chaque catégorie d'âge seront récompensées. En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué.

#### **PRIX ET RECOMPENSES**

Dans chaque catégorie, 1 prix sera remis aux lauréats : le prix du public.

## **PUBLICATION, RESPONSABILITES et DROITS PHOTOGRAPHIQUES**

Les photos peuvent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication relevant de la municipalité de La Neuville Chant d'Oisel.

**La participation au concours entraîne expressément pour les lauréats la cession des droits d'auteur des clichés au bénéfice de la municipalité de La Neuville Chant d'Oisel pour une durée de 5 ans à compter de la proclamation des résultats.**

Cette cession par le photographe induit notamment le droit de reproduction et d'utilisation. En contrepartie, la municipalité de La Neuville Chant d'Oisel s'engage à indiquer l'identité du photographe (prénom et nom) qui devra être mentionnée lors de toute publication (site internet de la commune, journal municipal, expositions, ou tout autre support de communication, voire dans la presse locale). Les tirages papier réalisés et financés par la mairie resteront sa propriété.